



Allocations chômage et revenus airbnb ?

Par **Laure46**, le **18/08/2016** à **12:03**

bonjour,

je suis indemnisée par Pole emploi actuellement et je voudrais savoir s'il faut déclarer des revenus "accessoires" suite à la location d'une chambre de notre maison sur airbnb compte airbnb au nom de mon mari.. Jusqu'à présent je n'avais jamais songé à cela.. Je vous remercie de votre éclairage, bien cordialement

Par **P.M.**, le **18/08/2016** à **15:47**

Bonjour,

Tant qu'il ne s'agit pas de revenus considérés comme professionnels, vous ne devez pas a priori les déclarer...

Par **Laure46**, le **18/08/2016** à **15:54**

rebonjour,

professionnels ? ça dépend du montant en euros je suppose et du nombre de nuits sur l'année ?

300 euros pour notre foyer fiscal en 2015 et 600 en 2016..? donc quelques nuits

je ne pense pas que ce soit un revenu professionnel "ça"

merci de votre complément de réponse
je suis ravie que vous m'ayez répondu..

bien cordialement

Par **P.M.**, le **18/08/2016** à **16:06**

Cela dépendrait à ma connaissance du nombre de locations pratiquées mais de toute façon

les choses ne sont pas encore claires concernant ce mode de transaction et je ne pense pas que vous le déclariez au niveau des revenus imposables donc Pôle Emploi ne risque pas de l'apprendre...